



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 65755

Texte de la question

M. Claude Birraux attire de nouveau l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'absence de dispositif d'aide pour effectuer des séjours linguistiques à l'étranger. Si chacun s'accorde à reconnaître la nécessité d'effectuer des séjours linguistiques pour acquérir une meilleure connaissance des langues étrangères, il semble bien qu'au regard de la législation actuelle aucune aide n'ait été prévue aussi bien au niveau de la commune que du département et que la région ne soit compétente que pour les stages et non pour les séjours. En outre, il convient de mentionner que le recours aux chèques-vacances est insuffisant compte tenu du coût important que représente ce type de séjour. C'est pourquoi il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens, facilitant l'accès de tous à ces séjours.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65755

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5122